

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE LOUIS-MEYER OUEST

SYNTHÈSE DE L'ATELIER PARTICIPATIF DU 22.08.24



05.12.2024



Gabriela Jeanrenaud
architecte-urbaniste epfl
de la participation citoyenne

RAPPORT PAR

Gabriela Jeanrenaud
Architecte-urbaniste EPFL de la participation citoyenne
Chemin de la Colline 2, CH-1318 Pompaples

POUR

Service de l'urbanisme et de la mobilité - Ville de Vevey
Rue du Simplon 16, CH-1800 Vevey

Crédits : sauf mention contraire, les images sont fournies par Gabriela Jeanrenaud



Gabriela Jeanrenaud
architecte-urbaniste epfl
de la participation citoyenne

Démarche participative

Objet du mandat	4
Méthodologie	4
Structure de la synthèse	4

Résultats par groupe

Enfants	8
Adultes	12

Synthèse thématique

Principes d'aménagement	22
-------------------------	----

Conclusion

Observations	28
Point d'attention	29
Prochaines étapes	29

Annexes

Lexique	30
Résultats bruts	32

Démarche participative

Objet du mandat

Longée par le Collège de la Veveyse et les Galeries du Rivage, la rue Louis-Meyer est très fréquentée par les élèves se rendant à leurs établissements scolaires, au jardin Doret et à l'UAP de l'Aviron.

En coordination avec le projet de réaménagement du préau de la Veveyse, la ville de Vevey prévoit de requalifier le tronçon ouest de la rue Louis-Meyer (entre le quai de la Veveyse et la rue des Jardins), l'objectif principal étant de sécuriser les abords de l'école.

Pour cela, une démarche participative a été menée afin de recueillir les avis, besoins et souhaits des habitant·es et usager·ères de la rue. Cette initiative s'inscrit dans l'approche globale de la Municipalité de Vevey, qui vise à impliquer la population dans les débats et réflexions sur le territoire communal.

Méthodologie

La démarche s'est organisée autour d'un atelier public destiné en priorité aux riverain·es et parents d'élèves. Sous la forme d'un « world café », l'atelier a proposé un espace de discussion et de co-création sur la question :

« comment sécuriser la rue Louis-Meyer ouest ? ». L'accent était mis sur la sécurité des enfants, car le projet vise principalement à garantir un cheminement sûr pour les élèves.

Avec l'encadrement d'un·e animateur·rice, les échanges ont eu lieu en groupes sur les thématiques de la mobilité, de l'aménagement et de la vie de quartier. Stylos et feutres en main, les participant·es ont esquissé des propositions pour requalifier la rue sur des plans, en s'inspirant d'images de référence.

L'atelier a suscité l'intérêt de la population, avec une cinquantaine de participant·es, incluant des élèves du Collège de la Veveyse, habitant·es du quartier, et quelques commerçant·es. En raison de la diversité des âges, le public a été réparti en groupes d'adultes et d'enfants.

Structure de la synthèse

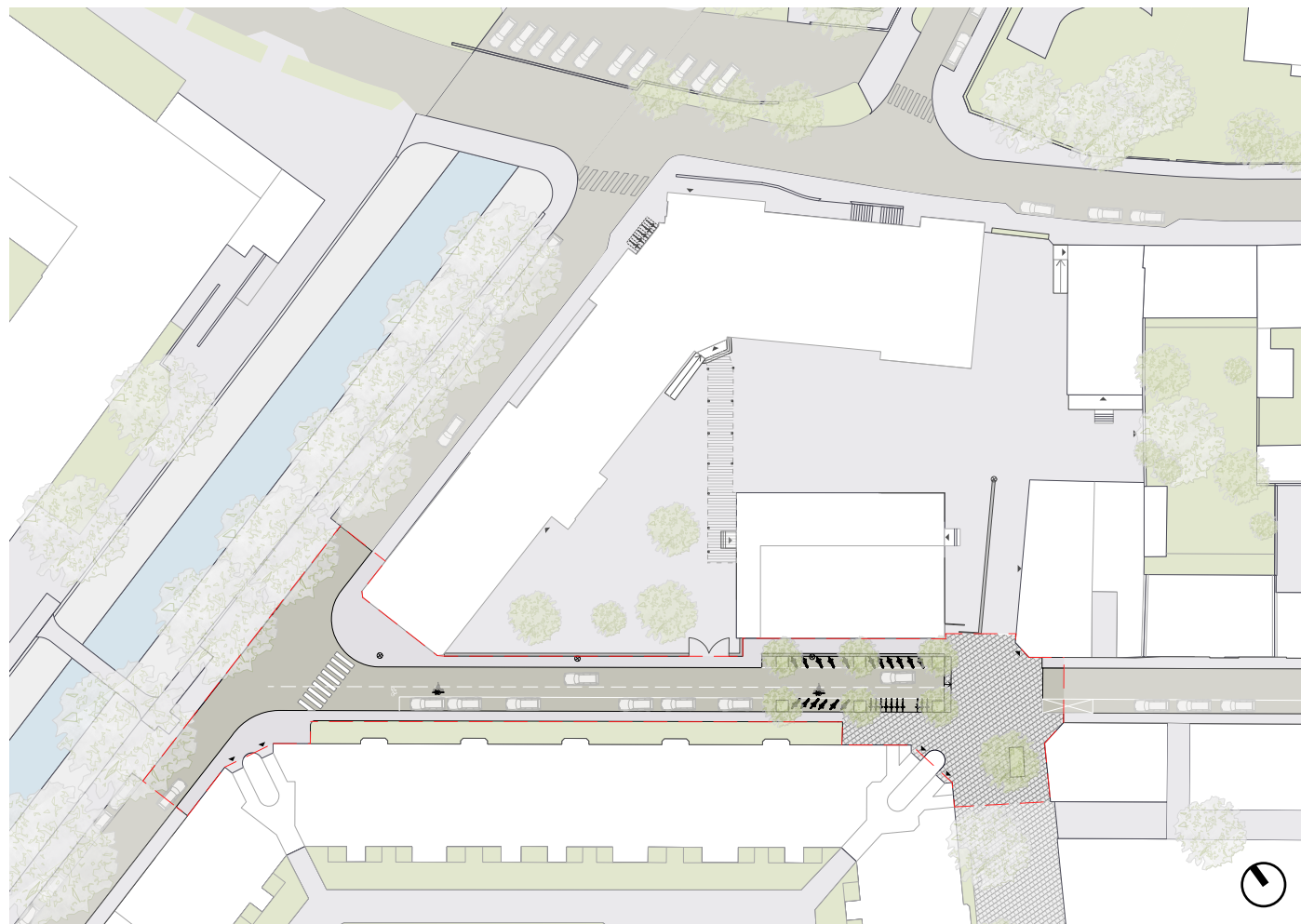
Ce rapport présente les résultats de l'atelier en s'appuyant sur les propositions des participant·es. Les discussions de chaque groupe y sont exposées. Ensuite, une synthèse thématique met en lumière les points communs des contributions. Enfin, le rapport se termine avec les conclusions, un lexique et des annexes.



Plan de situation avec le périmètre de projet (en jaune)



Rue Louis-Meyer : vue en direction du quai de la Veveyse



Plan actuel de la rue Louis-Meyer Ouest avec le périmètre de projet en rouge. Source : Forster Paysages SA



Restitution d'un groupe d'adultes lors de l'atelier participatif



Rue Louis-Meyer ouest : vue vers le bar-café Bachibouzouk



Restitution d'un groupe d'enfants lors de l'atelier participatif

Résultats par groupe

Enfants

Groupe 1



Groupe d'enfants 1 : zone piétonne avec accès autorisé aux vélos

MOBILITÉ



Les enfants de ce groupe considèrent que la rue est dangereuse et bruyante, notamment en raison de la circulation automobile. Ils·elles proposent de piétonniser le tronçon ouest de la rue, qui serait renommée « La nouvelle rue Louis-Artiste ». Il est à noter qu'ils·elles ne considèrent pas la rue comme un prolongement du préau du Collège de la Veveyse et estiment qu'elle ne devrait donc pas accueillir de mobilier de jeu.

Les participant·es ont délimité un passage routier (« Petite route ») au centre de la rue, en asphalté, plus étroit et à sens unique. Sur cette route, des personnes pourraient faire du roller, de la trottinette, et des piéton·nes pourraient courir. Elle pourrait être ouverte à certains véhicules de services d'urgence, comme les ambulances, ou certaines livraisons. À côté du Bachibouzouk, un espace serait dédié au skate, en asphalté. De plus, un parking à vélos serait aménagé à proximité, de l'autre côté de la rue.

AMÉNAGEMENT



La route serait peinte en couleurs claires pour la rendre plus attrayante et moins chaude en été. Une grande partie des bords de la « petite route » serait rendue perméable grâce à un gravier entremêlé de végétation. Ce gravier recouvrirait également une large surface de la terrasse du bar-café Le Bachibouzouk. Il définirait des zones de rencontre et de détente où il serait possible de marcher et de pratiquer des activités, contrairement aux sols végétalisés. Ce serait le revêtement principal de la zone piétonne.

Les participant·es apprécient l'idée d'introduire davantage de verdure en requalifiant la rue. La végétation serait alors omniprésente, avec des plantes buissonnantes tout au long de la rue, du côté de la cour d'école. Des bacs à fruits (fraises et framboises) seraient présents à l'ouest et à l'est. De nouveaux arbres, dont certains seraient fruitiers, seraient plantés.

À l'ouest, les enfants ont imaginé un large couvert pour se protéger du soleil et de la pluie, avec des bancs et des tables. Tout au long de la cour du Collège, un ensemble de passerelles traverserait la végétation.

Trois fontaines seraient dispersées le long de la rue pour se désaltérer durant les mois chauds. Elles seraient toutes interconnectées par un petit ruisseau qui serpenterait entre la végétation et le mobilier, permettant de rafraîchir la rue l'été.

VIE DE QUARTIER



L'agrandissement de la terrasse du Bachibouzouk inclurait de nombreuses tables, ainsi qu'une scène modulable et éphémère pour des animations. La terrasse serait également embellie de plantes en pot, de buissons et d'un tunnel couvert de végétation pour offrir un abri.

Les bancs offriraient un espace de détente et de convivialité. Il y aurait également des tables de pique-nique et des jeux de cartes aux deux extrémités de la rue. Les enfants ont proposé différents types de bancs : couverts et dotés de coussins.

Enfants

Groupe 2



Groupe d'enfants 2 : zone piétonne avec accès autorisé aux vélos

MOBILITÉ



Les enfants aiment le quartier et apprécient le square de l'Indépendance, accessible à toutes et à tous. Cependant, ils-elles regrettent le bruit causé par les véhicules, en particulier les motos. Comme le premier groupe, leur proposition serait de piétonniser le tronçon ouest de la rue pour en faire un espace dédié aux habitant·es et aux écolier·ères.

AMÉNAGEMENT



Pour le faire, ils-elles préconisent un traitement de sol moins lisse, utilisant des pavés ou un revêtement perméable (indiqué en orange sur le plan), en lien avec la cour d'école.

À côté, un espace lisse (béton ou enrobé) est souhaité pour les cyclistes, les personnes faisant du roller, etc. Cet espace devrait être peint de nombreuses couleurs, comme illustré sur le plan, et éclairé par de petites lampes au sol de part et d'autre de la piste. D'autres

luminaires viendraient également éclairer le trottoir en lien avec la cour d'école.

L'alignement sud de la rue, comme celui au nord, devrait être désasphalté et rendu à la végétation et à la biodiversité, avec une prairie fleurie et des arbustes fruitiers. Un but de football pourrait être installé au sud de la rue, tandis que des bancs et d'autres mobiliers d'assise, liés au Bachibouzouk, pourraient être placés au nord, devant le muret.

Les enfants souhaitent des jeux dans la rue : toboggans, bosses pour skatepark, trampoline, anneaux ou équipements de fitness urbain.

Représenté par un triangle jaune sur le plan, un banc en forme de fromage rappellerait les traditions suisses.

La surlargeur des girations automobiles pourrait servir à un aménagement végétal fleuri, lié à l'arche (voir « vie de quartier » à gauche).



Image de référence préférée de ce groupe. Projet de piétonnisation dans le quartier du Pré-du-Marché à Lausanne avec une fresque réalisée avec les enfants du quartier

VIE DE QUARTIER



De l'autre côté de la piste cyclable, un espace en libre appropriation pour des plantations de légumes ou d'herbes aromatiques pourrait être créé, prolongeant l'espace vert lié à l'alignement sud de la rue, au croisement avec la rue des Jardins.

Des arches de part et d'autre de la rue pourraient symboliser le changement de statut de celle-ci, qui serait renommée « Rue de l'amitié ».

Adultes

Groupe 1



Groupe d'adultes 1 : zone de rencontre



MOBILITÉ



La situation actuelle de la rue Louis-Meyer est globalement jugée satisfaisante, sans nécessité de modifications majeures. Cependant, un débat animé a eu lieu parmi les participants du groupe, composé de résident·es du quartier âgés de 60 ans et plus, concernant les moyens de pacifier la rue. Une minorité a plaidé

pour une piétonnisation, tandis que la majorité a proposé la création d'une zone de rencontre.

Le maintien de la possibilité de se déplacer en voiture dans le secteur a été donc plébiscité dans le groupe. Ceci pour les riverain·es qui sont motorisés, et également pour les

livraisons de Jordan Moquette. Il est à noter que des difficultés éventuelles de se stationner dans le quartier n'ont pas été évoquées.

La solution retenue par ce groupe pour apaiser la rue Louis-Meyer consiste donc à établir une zone de rencontre, s'inspirant de l'exemple de Sion. Cette requalification devrait inclure des contrôles pour faire respecter les limitations de vitesse, éventuellement par un radar, ainsi que des aménagements tels qu'un revêtement avec un dos d'âne.

AMÉNAGEMENT



Le groupe estime qu'il n'est pas nécessaire d'installer des assises dans le secteur, le bord du lac à proximité étant dédié à ce type d'aménagement. Une végétalisation supplémentaire est souhaitée, bien que son emplacement reste à déterminer.

VIE DE QUARTIER



Les nuisances actuelles et potentielles, notamment le bruit provenant du bar-café Bachibouzouk et des véhicules circulant rapidement la nuit, ont été signalées comme problématiques pour certains habitant·es du quartier.



La place du Midi, un exemple de zone de rencontre à Sion. Source : mobilité piétonne suisse

Adultes

Groupe 2



Groupe d'adultes 2 : zone de rencontre « riverain·es autorisé·es »



MOBILITÉ



Actuellement, la rue Louis-Meyer est confrontée à des nuisances dues à la circulation automobile. Les véhicules y circulent souvent à grande vitesse, ce qui représente un danger pour les piéton·nes. Les participant·es notent qu'une partie de ce trafic provient de personnes cherchant à se garer, certaines n'hésitant pas à stationner dans la cour de l'école.

La rue résonne également fortement, notamment dans la cour, souvent perçue comme une « caisse de résonance ».

Pour pacifier la rue, il est proposé de créer une zone de rencontre « riverain·es autorisé·es ». Certains·es souhaitent interdire totalement le trafic automobile, tandis que d'autres insistent sur l'importance de permettre la circulation des riverain·es notamment personnes à mobilité réduite (PMR) et des personnes âgées. Le compromis trouvé par le groupe permettrait également la circulation des cycles.

Dans le carrefour avec le quai de la Veveyse, il est souhaité de retirer des barrières pour faciliter la circulation des voitures.

AMÉNAGEMENT



La zone de rencontre « riverain·es autorisé·es » serait caractérisée par le même pavé de la rue des Jardins. Plutôt que d'imaginer un « patchwork de différents traitements du sol, les participant·es préfèrent avoir une image d'ensemble harmonieuse.

Inspiré·es par le projet de référence « les Îlots du Nord », les participant·es ont proposé de désasphalter certaines parties de la rue afin de créer des îlots végétalisés. Ces îlots, placés de part et d'autre de la rue, rendraient la chaussée sinueuse et inciteraient les automobilistes à circuler lentement. La végétation des îlots alternerait entre fleurs sauvages, arbustes fruitiers et potagers. Le premier îlot serait situé devant le Collège, incluant un nouvel arbre, des rondins en bois et un bac à compost.

Le muret devant l'école serait recouvert de végétation, et une portion du muret devant la salle de gym serait supprimée pour élargir le trottoir. Des abris pour vélos seraient prévus, ainsi qu'un abri spacieux pour les manifestations, servant également de tampon contre le bruit.

Les participant-es souhaitent des indicateurs visuels à l'entrée et à la fin de la rue Louis-Meyer Ouest. À l'entrée,

une signalétique devrait indiquer l'interdiction d'accès en voiture, sauf pour les résident·es. À la fin du tronçon, une indication préciserait l'espace où les enfants peuvent circuler.

Enfin, pour assurer la cohérence de l'ensemble, il est estimé que les aménagements de la zone de rencontre devraient être prolongés jusqu'au secteur est de la rue Louis-Meyer.

VIE DE QUARTIER



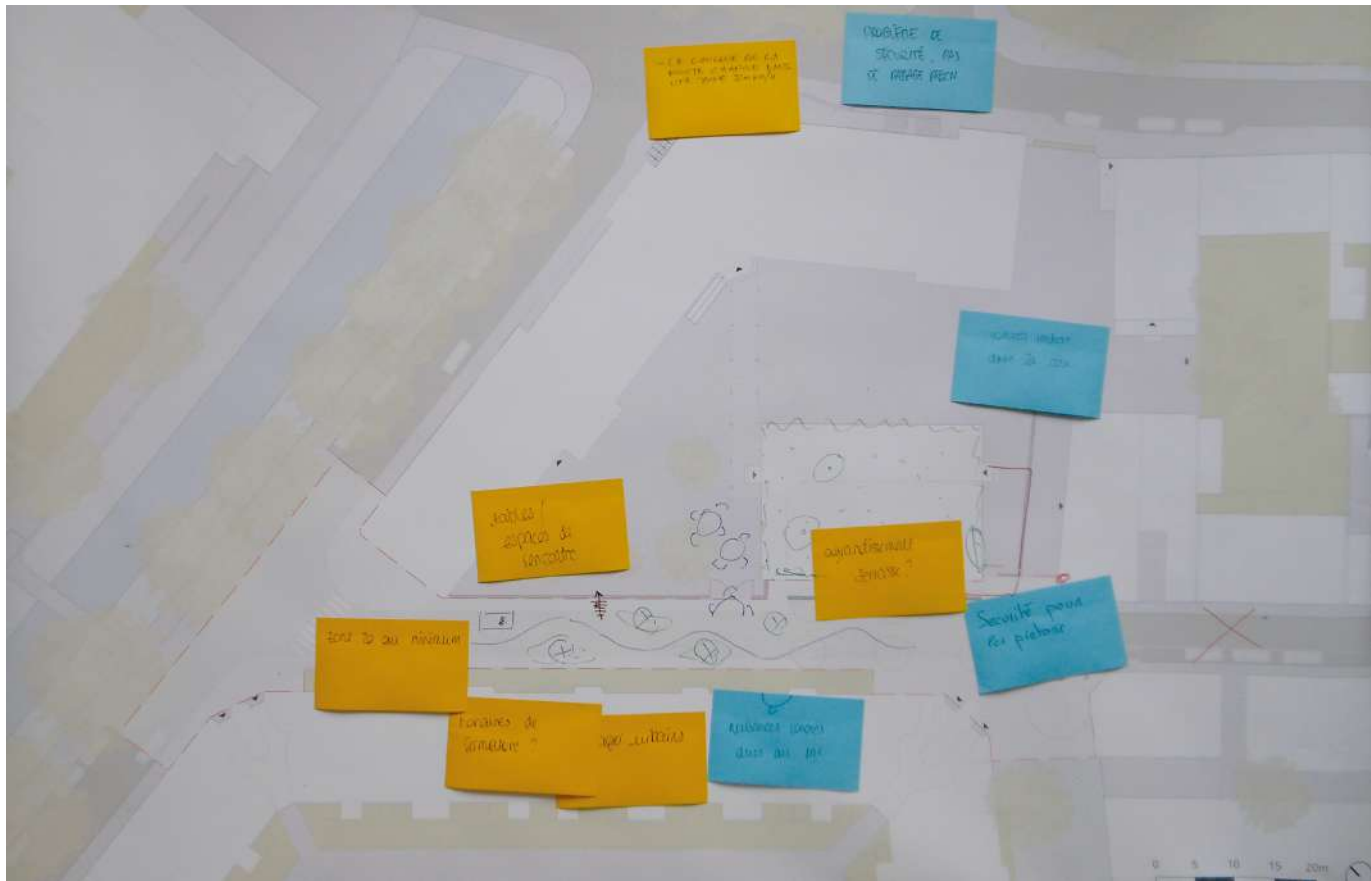
La terrasse actuelle du Bachibouzouk se transformerait en « place du village favorisant les rencontres grâce à de nouveaux meubles et à la plantation d'un arbre.

Auparavant, l'espace actuel dédié à la vente de vélos abritait un atelier de réparation de vélos. Les participant·es s'inspirent de cette donnée historique ainsi que d'une image de référence du projet « Parklet » (voir p.26) présentée au groupe pour suggérer l'installation de plateformes sur les places de stationnement existantes. Grâce aux outils mis à disposition, les habitant·es et passant·es pourraient réaliser eux·elles-mêmes les réparations de leurs vélos.

Parmi les exemples d'aménagements récents à Vevey, la piétonnisation de la rue du Nord est appréciée, tandis que celle de la rue Jean-Jacques Rousseau est jugée moins réussie en raison de son manque d'animation.

Adultes

Groupe 3



Groupe d'adultes 3 : zone piétonne mixte avec accès autorisé aux vélos, riverain-es et véhicules de livraison



MOBILITÉ



Les participant-es de ce groupe constatent un manque de sécurité au nord de l'école, au carrefour du pont de l'Arabie, du quai de la Veveyse et de la rue du Torrent, où il manque un passage piéton et le passage sous-voie est très peu utilisé. De plus, la sécurité est insuffisante au croisement devant le Bachibouzouk, car la zone 30 n'est pas clairement indiquée et les automobilistes ne la respectent pas. La signalétique est jugée peu claire et

les limitations de vitesse ne sont pas respectées par les conducteurs les ralentisseurs de la rue Louis-Meyer n'ont pas d'impact. Il est aussi observé un phénomène de « tourisme de parking », où des automobilistes circulent dans le quartier en quête d'une place, ce qui contribue aux nuisances sonores déjà causées par la sortie du Bachibouzouk et le trafic lié à l'entreprise de revêtement de sol.

Les participant-es ont développé une solution de mobilité à l'échelle du quartier. Ce schéma implique la fermeture totale du quartier au trafic motorisé grâce à l'installation d'une borne à l'intersection de la rue de la Madeleine et de la rue du Torrent, tout en autorisant les riverain-es et les livraisons. Les participant-es aimeraient garantir l'accès aux parkings existants via la rue de la Madeleine et le quai Maria-Belgia. Ils-elles proposent de mutualiser le parking de l'îlot du poste de gendarmerie et des différentes sociétés sportives, actuellement utilisé seulement en journée et vide le soir. Il est également souhaité de réduire le nombre de places de parking en surface dans tout le quartier.

Le projet de mobilité du groupe prévoit la piétonnisation complète de la rue Louis-Meyer pour garantir la sécurité des élèves et des habitant-es. Les aménagements proposés concerneraient donc l'ensemble de la rue, et pas uniquement le tronçon ouest.

Le passage pour les véhicules serait conçu de manière sinueuse afin de casser la linéarité de la route.

AMÉNAGEMENT



Un besoin de végétalisation est mis en avant, avec une volonté de maximiser la végétation pour créer un îlot de fraîcheur. Des places de stationnement sécurisées pour les vélos sont également envisagées.

Les aménagements proposés comprennent la suppression des places de stationnement dans la rue et l'augmentation du nombre de mobiliers pour le Bachibouzouk.

En ce qui concerne le revêtement de sol, les réflexions soulignent que les pavés sont jugés trop bruyants et qu'un revêtement moins minéral est désiré, avec l'ajout de peinture au sol.

À noter que l'image de référence ci-dessous n'a pas été appréciée par le groupe, car elle n'est pas considérée comme assez ambitieuse.



Image de référence : zone de rencontre à Bâle

VIE DE QUARTIER



La rue est imaginée comme un espace de rencontre, favorisant le lien social. Les éléments proposés incluent des tables, permettant aux habitant-es et aux parents d'élèves de s'approprier cet espace, ainsi que des arbres fruitiers et des potagers urbains.

Adultes

Groupe 4



Groupe d'adultes 4 : zone piétonne avec accès autorisé aux vélos



MOBILITÉ



Actuellement, les participant·es considèrent que l'espace est peu attrayant et n'est utilisé que pour la circulation. Les nuisances sonores, notamment celles de la cour d'école, de la terrasse du bar-café Bachibouzouk, des personnes en état d'ébriété et des véhicules rapides, peuvent poser problème. Toutefois,

les résident·es du quartier semblent tolérer ces bruits.

Le projet vise à interdire entièrement la circulation TIM et celle des véhicules de livraison. Les participant·es ont dessiné un chemin piéton et cyclable ondulant au centre de la rue, bordé de zones végétalisées

animées par diverses activités.

Face à l'école, des bancs aux formes originales seraient installés pour les parents attendant leurs enfants. Entre la salle de sport et le muret, un parcours d'obstacles pour enfants serait proposé, avec quelques jeux, sans excès, en raison des installations déjà présentes à l'école.

AMÉNAGEMENT



Parmi les autres aménagements, on trouve un « banc pont » permettant aux enfants de passer au-dessus du muret de l'école, un banc circulaire autour d'un arbre et une table de ping-pong.

Les participant·es souhaitent également des zones où l'eau peut s'infiltrer dans le sol, des pontons pour marcher au-dessus de l'eau, trois espaces de stationnement pour vélos aux deux extrémités et au milieu de la rue, ainsi qu'un point d'eau pour boire.

Concernant les extrémités de la rue,

il est proposé d'agrandir la terrasse du bar-café Bachibouzouk, d'installer un jeu d'échecs géant, de changer le revêtement avec un dos d'âne pour ralentir les voitures, et d'ajouter des peintures au sol avec des notes de musique.

VIE DE QUARTIER

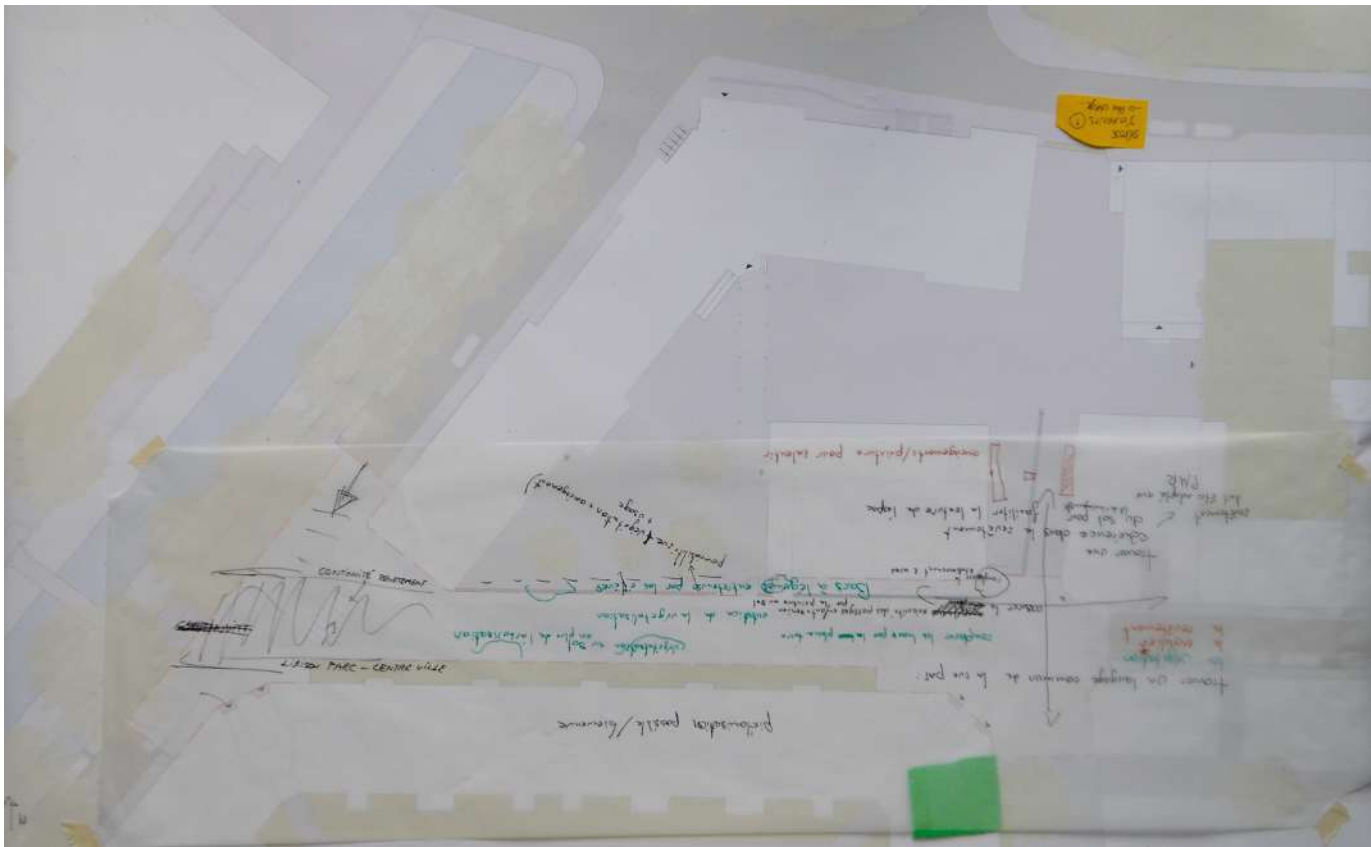
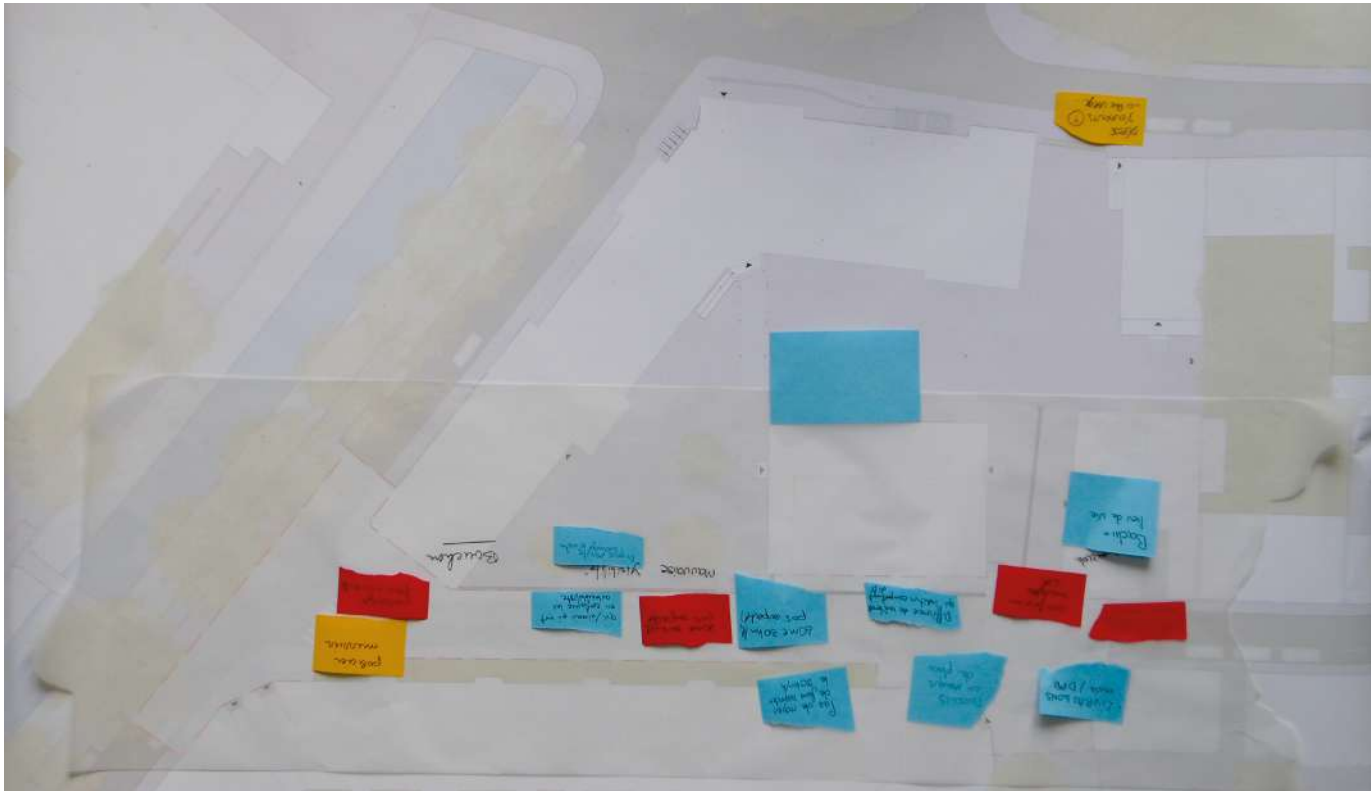


Côté Veveyse, des aménagements similaires seraient réalisés, comprenant un changement de revêtement, un dos d'âne pour ralentir la circulation, un pavage de façade à façade, un potelet rétractable pour bloquer les voitures, et un espace boisé avec des bancs au pied de l'école.

Des potagers seraient également prévus le long de la route, derrière une barrière (marquée en zig-zag rouge sur le plan).

Adultes

Groupe 5



Groupe d'adultes 5 : principes pour apaiser le trafic automobile sur la rue Louis-Meyer



MOBILITÉ



Les participant·es ont constaté plusieurs problèmes dans la rue Louis-Meyer. Tout d'abord, la vitesse de 30 km/h n'est pas respectée, créant un sentiment d'insécurité et des nuisances sonores. À l'ouest de la rue, au croisement avec les quais de la Veveyse, des bouchons se forment fréquemment aux heures de début et de fin d'école, aggravant la visibilité et posant des risques pour les enfants à pied ou en mobilités réduites. Le caractère routier de la rue, associé à son niveau abaissé, incite les automobilistes à adopter des comportements potentiellement dangereux. De plus, des problèmes de visibilité sont liés au mur protégé, notamment lorsque du stationnement sauvage est présent à proximité.

Le revêtement autour du carrefour du Bachibouzouk crée une confusion bien qu'il donne une impression de sécurité par son effet de « placette », il reste ouvert à la circulation, rendant la zone dangereuse pour les enfants.

AMÉNAGEMENT



Les pavés actuels autour du carrefour sont également problématiques pour les personnes à mobilité réduite.

Pour remédier à ces problèmes, plusieurs principes de réaménagement ont été proposés. Il s'agit notamment de pacifier la rue Louis-Meyer en la transformant en zone de rencontre à 20 km/h ou en piétonnisant complètement la rue, bien que ce dernier point ne fasse pas l'unanimité. Un langage commun doit être établi pour l'ensemble de la rue, utilisant le revêtement de sol, la végétalisation, le mobilier urbain, l'éclairage public et des peintures au sol, afin d'assurer une compréhension claire des différents usages de l'espace public.

Côté Veveyse, des aménagements similaires seraient réalisés, comprenant un changement de revêtement, un dos d'âne pour ralentir la circulation, un pavage de façade à façade, un potelet rétractable pour bloquer les voitures, et un espace boisé avec des bancs au pied de l'école.

Des potagers seraient également prévus le long de la route, derrière une barrière (marquée en zig-zag rouge sur le plan).

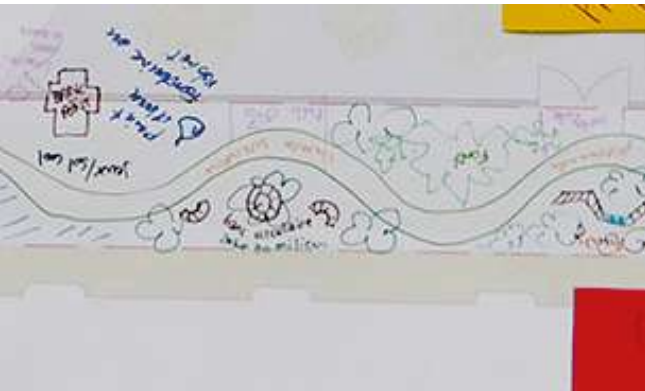
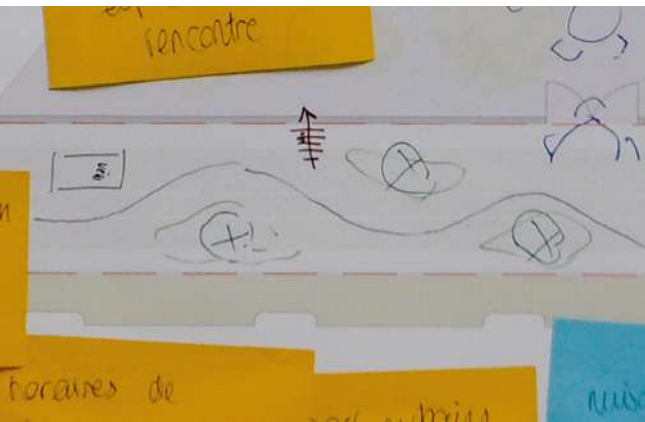
VIE DE QUARTIER



Synthèse thématique

Principes d'aménagement

Des idées similaires ont émergé dans différents groupes, pouvant être considérés comme des principes d'aménagement. En tant que lignes directrices, ces principes orientent la conception et l'organisation de l'espace. Voici un aperçu de ces principes, classés par les mêmes thématiques.



Plans dessinés par les groupes 3 et 4 proposant une chaussée à profil sinueux.

MOBILITÉ



STATIONNEMENT ET CIRCULATION

La question du stationnement pour les voitures n'a pas été relevée dans les groupes si ce n'est la question de la mutualisation des places de parc du quartier au SIGE par l'un des groupes. En revanche, le besoin en stationnement vélos supplémentaires est ressortie dans plusieurs groupes. Ces groupes ont émis la volonté que les vélos aient davantage de places sur la rue tandis que la présence des voitures, de transit notamment, doit être diminuée. La rue est actuellement souvent utilisée par des personnes à la recherche de places de stationnement, mais aussi par des parents d'élèves souhaitant déposer leurs enfants, impliquant ainsi du trafic non souhaité à certains moments de la journée. La question d'une borne d'accès à la rue s'est également posée.

STATUT ET SÉCURISATION DE LA RUE



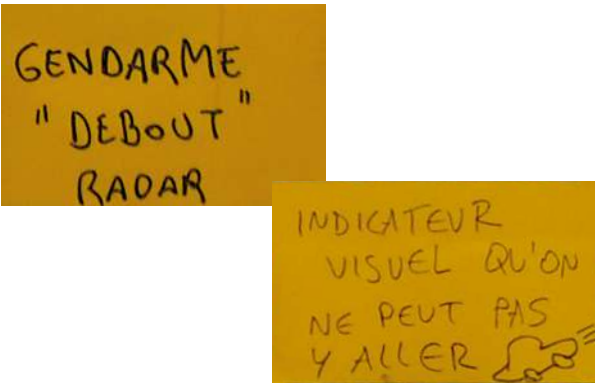
Vue sur la rue Louis-Meyer depuis le carrefour avec la rue des Jardins

Il est important de noter un désaccord parmi les groupes sur l'aménagement d'une zone piétonne ou d'une zone de rencontre. Bien qu'une majorité préfère la piétonnisation, une minorité opte pour une zone de rencontre. De plus, un groupe a choisi de formuler des principes généraux sans se prononcer sur l'une ou l'autre des options.

Les groupes souhaitant la piétonnisation de la rue relèvent notamment le caractère dangereux des certain·es automobilistes ayant des comportements répréhensibles. Outre ces comportements, les véhicules de transit sont aussi une des raisons motivant les personnes soutenant la piétonnisation de la rue.

SIGNALÉTIQUE ET CONTRÔLE

Le réaménagement de la rue Louis-Meyer Ouest nécessiterait des contrôles pour assurer le respect de la vitesse. Il est recommandé de ralentir les véhicules en amont et d'envisager la présence d'un·e policier·ère municipal·e pendant les heures de pointe. Une signalétique claire à l'entrée de la rue pourrait interdire l'accès aux voitures, à l'exception des riverain·es, par exemple. Enfin, un marquage au sol à la fin du tronçon indiquerait le partage de la voirie.



Commentaires des post-its des groupes 1 et 2 proposant l'installation d'un gendarme debout, d'un radar et d'un indicateur visuel pour signaler une interdiction de passage.

AMÉNAGEMENT



PLUS DE VÉGÉTATION

La plupart des groupes soulignent l'importance de créer des espaces végétalisés, ce qui contribue à améliorer le confort thermique et à favoriser la biodiversité dans la rue. Les participantes suggèrent ainsi de planter plusieurs arbres, de créer des zones désasphaltées, de verdir la terrasse du Bachibouzouk, ainsi que d'aménager des prairies fleuries, des potagers collectifs et des bacs à fruits.



Aménagement de bandes vertes dans la rue Norra Djurgårdsstaden à Stockholm

PERMÉABILITÉ ENTRE RUE ET ÉCOLE



Image de référence : jardinage participatif par les élèves d'une école dans une nouvelle zone piétonne à Nancy. Source: France Bleu

Créer une perméabilité entre l'espace de la rue et la cour de l'école tout en préservant une hiérarchie entre les deux. Pour cela, il a été suggéré d'installer des gradins de part et d'autre du muret de l'école, d'aménager un revêtement de sol commun, d'intégrer une végétation traversante, comme du lierre, et de développer des activités pédagogiques autour du maraîchage.

REVÊTEMENT ET QUALITÉ DU SOL

Concernant le traitement du sol, plusieurs réflexions ont émergé. Un changement de revêtement est envisagé pour signaler la transition entre différentes zones, permettant ainsi d'interdire la circulation automobile ou de la ralentir. Les participant·es souhaitent également un sol plus perméable, permettant l'infiltration des eaux de pluie et créant des îlots de fraîcheur. De plus, des peintures au sol pourraient embellir la rue et la rendre moins chaude en été avec le choix de couleurs claires.



Aménagement de bandes vertes dans la rue Norra Djurgårdsstaden à Stockholm

ÎLOTS VÉGÉTALISÉS



Image de référence : « Les Îlots du Nord » à Lausanne

Plusieurs groupes ont suggéré de retirer l'asphalte de certaines parties de la rue afin de mettre en place des îlots de verdure. Ces zones, disposées de chaque côté de la route, pourraient donner un aspect sinueux à la rue et encourager les conducteurs à ralentir. La végétation de ces îlots se composerait de fleurs sauvages, d'arbustes fruitiers et de potagers.

COHÉRENCE DES AMÉNAGEMENTS



Vue vers la rue des Jardins et son pavé

Les aménagements de la rue Louis-Meyer devraient être cohérents et intégrés. Ainsi, il serait important de prolonger les mesures de sécurisation jusqu'au secteur est de la rue pour garantir la sécurité et le confort des élèves et des habitant·es. Certaines propositions prévoient également différents traitements de sol de manière continue, favorisant ainsi un aménagement harmonieux.

VIE DE QUARTIER



PLACE VILLAGEOISE

Lieu de rencontre pour le quartier, le caractère convivial de la terrasse du Bachibouzouk pourrait être renforcé, pouvant évoluer jusqu'à devenir la « place du village ». Les groupes proposent d'y augmenter la végétation, d'ajouter des meubles et d'installer un abri spacieux pour les manifestations. Une scène éphémère pourrait également être envisagée offrant un cadre dynamique pour des événements. En parallèle, il faudrait veiller à ce que les riverain·es ne soient pas dérangé·es par les nuisances sonores nocturnes provenant des événements ou des personnes au Bachibouzouk.



Vue sur la terrasse du Bachibouzouk

ESPACES DE RENCONTRE



Scène installée par le Bachibouzouk pour une journée



Image de référence : « Parklet » à Paris

Plusieurs aménagements proposés par les groupes visent à favoriser les interactions sociales dans le quartier. Des équipements ludiques, tels qu'un jeu d'échecs géant et des installations de fitness urbain, pourraient créer de nouveaux espaces de rencontre. Des bancs, des tables et des zones dédiées aux ateliers de réparation de vélos sont également souhaités pour encourager l'usage collectif. Une scène modulable et éphémère est envisagée pour animer la terrasse du Bachibouzouk (comme mentionné à gauche).

Conclusions

Observations



Rue du Nord à Vevey, récemment transformée en zone piétonne

Le réaménagement de la rue Louis-Meyer Ouest soulève des enjeux significatifs en matière de sécurité, de circulation et de qualité de vie pour ses usager·ères. L'atelier participatif a permis d'identifier des problématiques et d'esquisser des solutions.

De manière générale, il a été constaté que la rue Louis-Meyer Ouest rencontre des problèmes de circulation automobile, engendrant des nuisances sonores et un sentiment d'insécurité, principalement dû au non-respect des limites de vitesse. Le stationnement inapproprié, notamment devant l'école et aux abords du bar-café Bachibouzouk, constitue également un point de préoccupation.

Pour remédier à ces problématiques, deux groupes ont suggéré l'aménagement d'une zone de rencontre afin de réduire les nuisances sonores et de renforcer la sécurité des piétons. Quatre autres groupes ont proposé de piétonniser la rue, souhaitant ainsi transformer cet espace en un lieu de vie et de rencontres pour le quartier. Enfin, un groupe a choisi de se concentrer sur des principes d'aménagement plus globaux, sans préciser le type de requalification.

Ces idées ouvrent la voie à une réflexion collective sur l'avenir de la rue et témoignent d'une volonté de favoriser un environnement convivial et durable, renforçant ainsi le tissu social du quartier.

Points d'attention

Les nuisances sonores dans la rue sont un point d'attention majeur. En effet, des participant·es de l'atelier ont souligné la sensibilité de certain·es riverain·es aux bruits des rassemblements au Bachibouzouk. Cet aspect est important à considérer si la cour et la rue deviennent plus accueillantes en tant que lieux de séjour. Il est également recommandé de tenir compte des nuisances sonores liées au choix des revêtements de sol.

Prochaines étapes

Dans la continuité du projet, Forster Paysages va approfondir les études en tenant compte des résultats de l'atelier, en vue d'une réalisation en 2026.

Rue Louis-Meyer

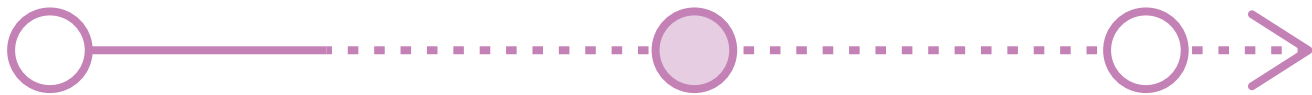
2024

2025-2026

Atelier participatif
août 2024

Étude du projet
2025

Réalisation
2026



Ligne du temps indicative des projets (sous réserve de modifications)

Annexes

Lexique

ZONE DE RENCONTRE OU ZONE 20

Dans une zone de rencontre, la vitesse est limitée à 20 km/h. Les piétons et les utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules sont prioritaires sur le trafic (hormis les trams) lorsqu'ils traversent la chaussée mais ne doivent pas l'entraver inutilement.

Les passages pour piétons sont interdits. La priorité de droite est de rigueur. Le stationnement est autorisé seulement aux endroits marqués ou signalés. Les entrées et sorties de la zone de rencontre doivent être indiquées par des signaux bien visibles.

Source : bpa – Bureau de prévention des accidents

ZONE PIÉTONNE

Sur le plan légal, les zones piétonnes sont réservées aux piétons et aux usager·ères des engins assimilés à des véhicules (Art. 22c OSR. Un trafic restreint de véhicules peut être admis lorsqu'une plaque complémentaire y figure. Les zones piétonnes permettent donc de marcher et de séjourner sans être sur ses gardes, une liberté de plus en plus rare en ville.

Il est également possible d'aménager des rues ou zones piétonnes temporaires, de façon limitée dans le temps. C'est le cas notamment en France, avec des action comme « Paris respire » (rues de quartiers réservés aux modes doux un dimanche par mois) ou les « Rues aux enfants » (rues réservées au jeu selon un calendrier régulier).

Source : Mobilité Piétonne Suisse



Exemple d'une zone de rencontre: la rue de la Mèbre, à Renens. Source : Rue de l'Avenir



Exemple d'une zone piétonne: la rue des Échelettes à Lausanne. Source : M-AP Architectes et Graines d'idées.

Résultats bruts

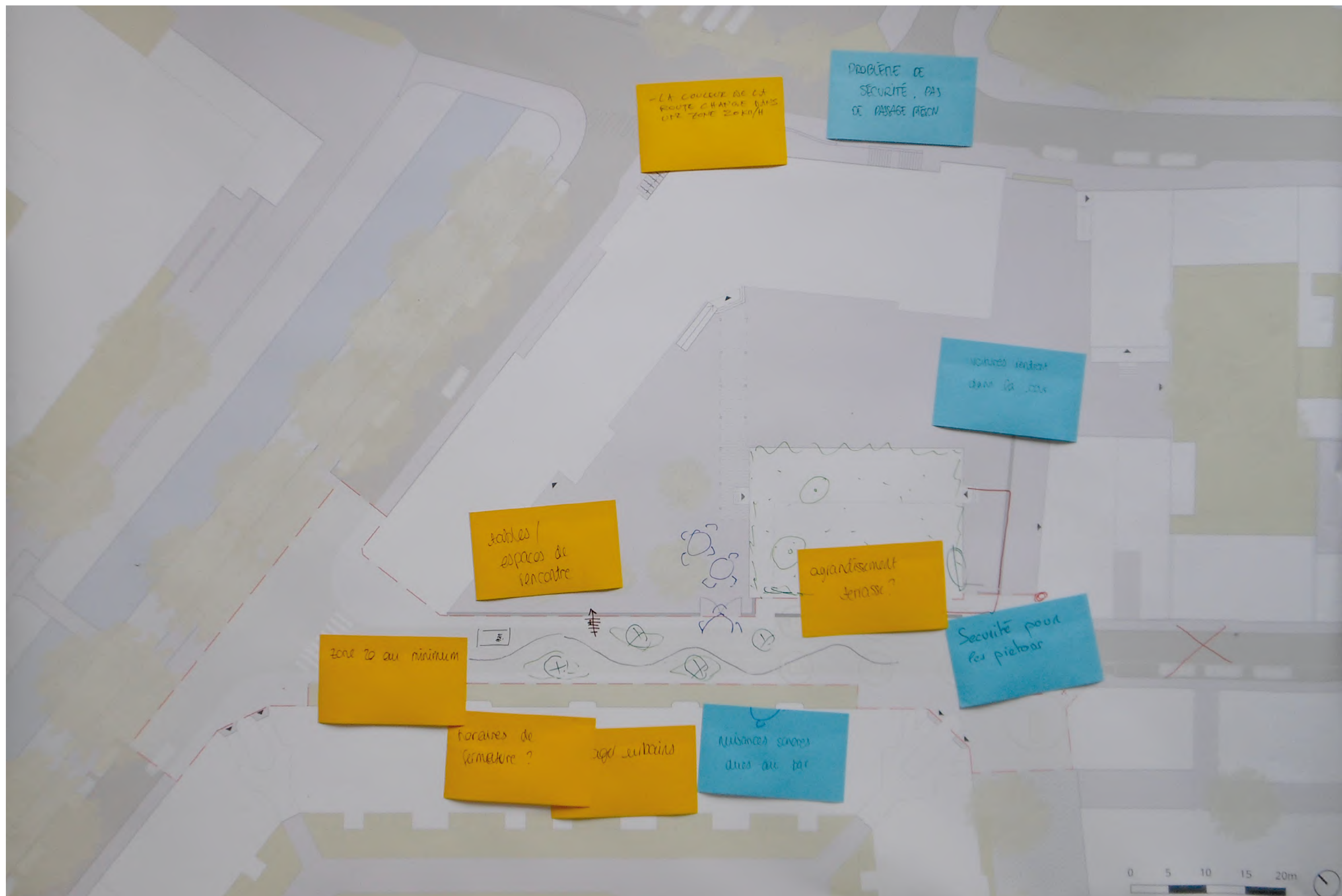


Groupe d'enfants 1 : zone piétonne avec accès autorisé aux vélos

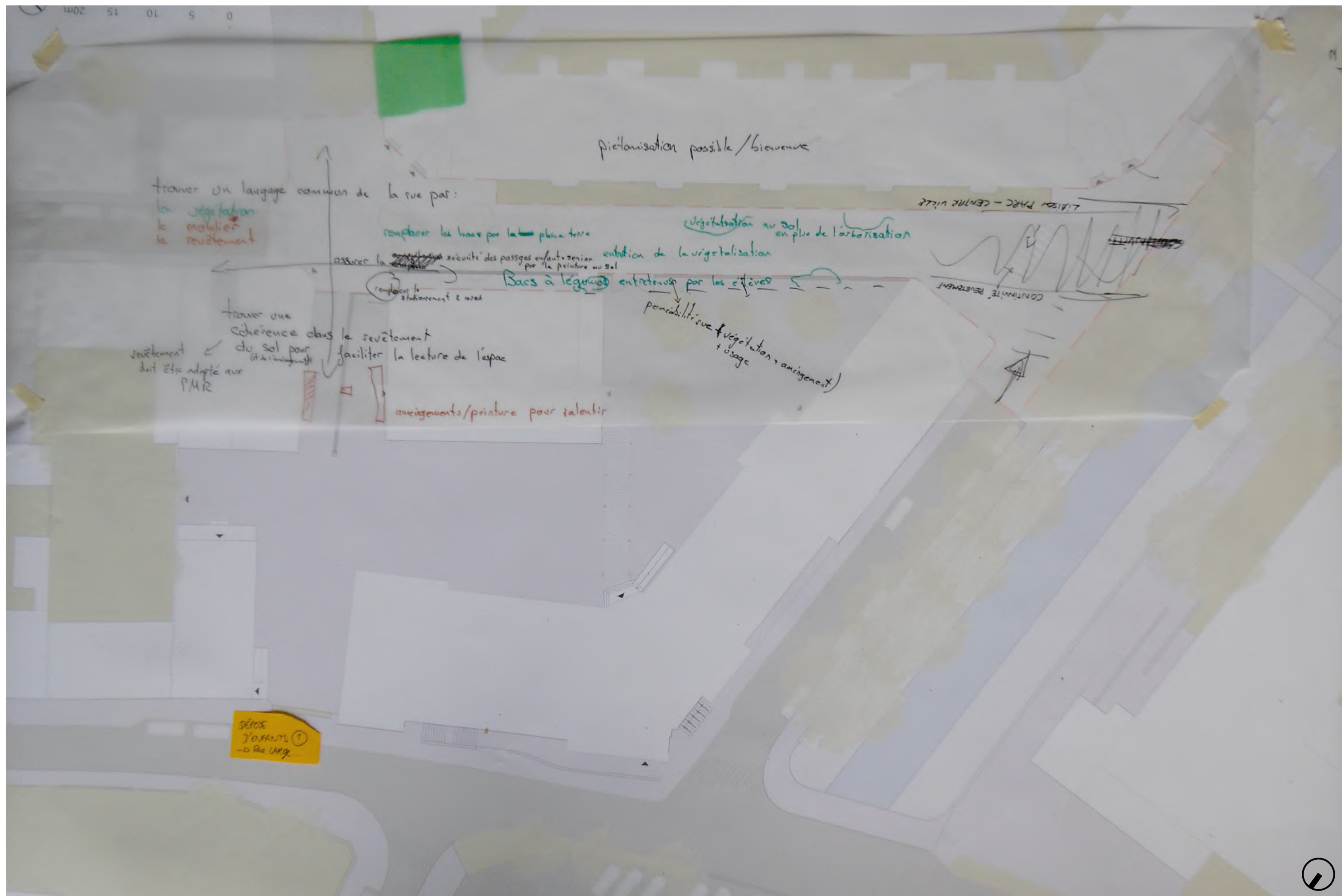


Groupe d'enfants 2 : zone piétonne avec accès autorisé aux vélos









Synthèse de l'atelier participatif du 22.08.24

Réaménagement de la rue Louis-Meyer Ouest



Gabriela Jeanrenaud
architecte-urbaniste epfl
de la participation citoyenne